Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_21-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/04/2026
Et
Publication ou notification du : 02/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, SORIN Romane, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matheme, PITOIS Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. COUQ Yann

03/2026-21 – Composition des commissions communales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Madame le Maire propose de mettre en place différentes commissions qui devront travailler sur les dossiers qui les concernent.

Elle précise à l'assemblée qu'elle est présidente de droit des commissions municipales. Elle doit convoquer leurs membres dans les huit jours qui suivent leur nomination ou, à plus bref délai, sur la demande de la majorité de leurs membres. Au cours de cette 1ère réunion, les commissions désignent un vice-Président qui peut les convoquer et les présider, si le Maire est absent ou empêché.

Madame le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de désigner les représentants des commissions.

En vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, « *Il est voté au scrutin secret […] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. […].Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »

Vu l'article L.2121-21 du CGCT ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_21-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'

- **Prend** acte que Mme le Maire est nommée de droit aux différentes commissions communales citées ci-dessous en qualité de Présidente ;
- **Décide** de mettre les adjoints membres pour chaque commission ;
- **Décide** de mettre en place les commissions ci-dessous pour une période de 3 ans, constituées des vice-présidents et membres suivants :

Commissions "AU CŒUR DU QUOTIDIEN" Bâtiments, logements, associations
M. Yann COUQ, Vice-président, 1er adjoint ;
- M. GALLON Victor
- M. BEAUDOUIN Corentin
- Mme LOUIN Rose-Marie

Commissions "FAIRE RAYONNER LA COMMUNE" Imaginer, embellir, accueillir
Mme Stéphanie D'HOOGHE, Vice-présidente, 2ème adjointe ;
- Mme GUILLOIS Magali
- M. HOLDER Matherne
- M. PITOIS Sébastien
- Mme SORIN Romane

Commission "LES FONDATIONS DU QUOTIDIEN" Relier, sécuriser, préserver
M. Antoine BORDIER, Vice-président, 3ème adjoint ;
- Mr GALLON Victor
- M. CHAUVIN Samuel
- Mme LOUIN Rose-Marie

Commission "L'ÂME ET L'AVENIR DU TERRITOIRE" Transmettre, animer, entreprendre
Mme Emilie DINOMAIS, Vice-présidente, 4ème adjointe ;
- M.CHAUVIN Samuel
- Mme DROUYÉ Lucie
- Mme GUILLOIS Magali
- Mme SAMSON Anaïs
- Mme SORIN Romane

Commission « Finances »
Mme Elisabeth BRUN, Présidente, Maire de la commune ;
- M. GALLON Victor
- M. BEAUDOUIN Corentin
- M. CHAUVIN Samuel
- M. PITOIS Sébastien
- Mme SAMSON Anaïs

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

MAIRIE de SAINT-M'HERVÉ 35

Secrétaire de séance
M. COUQ Yann